

— LA —
SEMAINE RELIGIEUSE
 — DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Université Laval : Faculté des Arts. — IV Correspondance romaine. — V La prédication quadragésimale. — VI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche 21 mars

On annonce :

La fête de l'Annonciation dont la solennité est anticipée à ce jour.

Dans le dioc. de Montréal, mercredi, l'annivers. de l'élection de Mgr l'archevêque.

Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe le jour de la fête de l'Annonciation, mais on doit les exhorter à le faire, ainsi qu'à y communier.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 21 mars

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

Messe du IV dim. du Carême, *semi double privil.* ; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens* ; préf. du Carême.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De l'ANNONCIATION, *double de 1e cl* ; comme le 25 mars ; mém. du IVe dim. du Carême ; pendant le *Credo*, tous s'agenouillent au chant du v. *Et incarnatus est... factus est* ; préf. de la Ste Vierge *et in Annuntiatione* ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. de saint Benoit (du 21 mars) et du dim.

On n'est plus obligé d'assister à la messe le jour de la fête de l'Annonciation, mais on doit s'efforcer de le faire, ainsi que d'y communier.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 28 mars

Comme le dimanche de la Passion est privilégié contre tout office même de 1e cl, (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce